

Règlement du
Concours Excellence Mécanique 2025

Table des matières

I.	Contexte, objectifs et organisateurs du concours.....	3
A.	Contexte et objectifs.....	3
B.	Organisateurs.....	3
II.	Inscriptions.....	4
III.	Déroulé du Concours	4
A.	Les niveaux d'épreuves	4
B.	Déroulé des épreuves	4
IV.	Transport et hébergement des candidats.....	7
V.	Attribution des dotations.....	7
VI.	Droit à l'image et données publiques.....	7
VII.	Droit d'accès et de rectification des informations	8
VIII.	Responsabilités.....	8
IX.	Acceptation du règlement	9
X.	Réclamations.....	9
XI.	Droit applicable et juridictions compétentes.....	10
XII.	ANNEXE 1 : Département administratif d'étude	11
XIII.	ANNEXE 2 : Indemnisation du transport de l'épreuve en région.....	14
XIV.	ANNEXE 3 : Grille d'évaluation des épreuves	15

La société Renault SAS, dénommée ci-après « Renault Group », société par actions simplifiée au capital de 11.880.000,00 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 780 129 987 et dont le siège est situé 122-122B Avenue du général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt, organise un concours intitulé « Concours Excellence Mécanique Alpine 2025», ci-après le « Concours ».

I. Contexte, objectifs et organisateurs du concours

A. Contexte et objectifs

À partir d'un constat d'une précarité et d'une pauvreté croissantes chez les jeunes en France avec pour cause majeure le décrochage scolaire (12% par an = 90 000 jeunes, 40% après 3 mois en lycée professionnel) et du manque d'attractivité de la filière mécanique automobile fréquemment dévalorisée auprès des jeunes, Renault Group propose un concours national d'Excellence Mécanique avec les objectifs suivants :

1. Faire rêver les jeunes, les inspirer et leur donner envie d'intégrer une filière mécanique automobile les conduisant à l'emploi ;
2. Valoriser la filière mécanique automobile française en la positionnant comme filière d'excellence ;
3. Palier aux difficultés de recrutement de mécaniciens et électromécaniciens de la filière automobile française.

B. Organisateurs

Le Concours est organisé par Renault Group, avec le soutien du Ministère du travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA), l'opérateur de compétences des métiers de la mobilité (OPCO Mobilités), et de FACOM.

Conditions de participation

Le concours s'adresse aux élèves de mécanique pouvant attester de la validation d'une année en mécanique. Sont visés les élèves ayant un niveau IV ou un niveau III en mécanique spécifiquement dans les établissements suivants : lycées professionnels, BTS, CFA. Le niveau attendu est :

- Niveau BAC (Niveau IV) c'est-à-dire équivalent première et terminale de lycée professionnel MV ou dernière année de CAP MV
- Niveau BAC+1 (Niveau III) c'est-à-dire équivalent première année de BTS MV, MCI, MTE ou Titre à finalité professionnel/CQP (MA, TEAVA, TEAVM, TEAVUI)

Le concours ayant pour objectif de faire découvrir et de susciter des passions pour la filière automobile.

Le respect des critères de participation fera l'objet d'une vérification. Il sera demandé aux candidats de fournir des justificatifs de leur situation (certificat de scolarité).

II. Inscriptions

L'inscription au concours se déroulera du 30 janvier 2025 au 16 mars 2025.

Elle s'effectuera sur le site Excellence Mécanique à l'adresse internet suivante : <https://www.concours-excellence-mecanique-alpine.fr>

Pour les participants mineurs au jour de l'inscription, ils doivent fournir également l'adresse e-mail de leur représentant légal. Renault Group prendra alors contact avec le représentant légal désigné pour demander confirmation de l'inscription, ainsi que demander l'autorisation d'utiliser l'image du mineur et d'utiliser ses données personnelles aux fins prévues au présent règlement. En l'absence de confirmation, l'inscription au Concours n'est pas prise en compte.

Pour que son inscription soit valide, le candidat devra suivre les modalités suivantes :

- renseigner correctement les champs obligatoires du formulaire, à savoir le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro de téléphone, le sexe, l'adresse e-mail, le niveau scolaire, le département d'étude, le nom de l'établissement scolaire, la confirmation du soutien de l'établissement scolaire quant à l'inscription ;
- répondre à toutes les questions de manière complète et exacte ;
- fournir un certificat de scolarité en cours de validité

Toute inscription incomplète, réalisée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

III. Déroulé du Concours

A. Les niveaux d'épreuves

Le concours présente trois niveaux d'épreuves :

- Une épreuve théorique
- Une épreuve pratique
- Une finale nationale

Le calendrier des épreuves est disponible sur le site <https://www.concours-excellence-mecanique-alpine.fr>

Néanmoins, Renault Group se réserve la possibilité de modifier les dates, sous réserve de communiquer préalablement tout changement aux candidats dans un délai raisonnable.

B. Déroulé des épreuves

Épreuve théorique

La première phase de sélection sera une épreuve théorique réalisée à distance, sur une plateforme en ligne. Chaque candidat réalisera cette épreuve seul sur la plateforme utilisée par le Concours.

Évaluation :

L'attribution des points et le calcul de la note finale pour chaque participant sont réalisés par la plateforme. En cas d'égalité, le candidat ayant obtenu le meilleur temps est le mieux classé.

Les candidats seront répartis en huit (8) zones géographiques qui figurent en Annexe 1. Pour chacune des huit (8) zones géographiques, seize (16) candidats sont retenus, dans le respect des conditions suivantes :

- De la première à la quatorzième place : sont retenus les candidats qui ont obtenu la meilleure note (départagés par le temps de réponse en cas d'égalité) sans autre critère ;
- De la quinzième à la seizième place : afin de promouvoir la parité homme-femme, sont retenues les deux (2) candidates ayant obtenu la meilleure note (n'ayant pas déjà été sélectionnées selon les critères du paragraphe précédent). Pour cette raison l'attention de tous les candidats est attirée sur le fait que les personnes n'ayant pas souhaité répondre à la question « je suis : un homme/une femme », ne pourront pas être prises en compte pour l'accession aux quinzième et seizième places.

Les seize (16) candidats sélectionnés par région seront mis en binôme par tirage au sort pour participer ensemble à l'épreuve pratique puis, s'ils se qualifient, à la finale nationale.

Il est à noter que les candidates placées aux quinzième et seizième places ne pourront pas être mises ensemble en binôme.

Communication des résultats

Les candidats sélectionnés à l'issue de l'épreuve théorique seront publiés sur le site <https://www.concours-excellence-mecanique-alpine.fr>.

Les candidats sélectionnés et la personne responsable désignée lors de l'inscription le cas échéant, seront également informés par courriel afin de permettre l'organisation de l'épreuve suivante.

Une fois le tirage au sort des binômes effectué, les coordonnées (e-mail et numéro de téléphone) des candidats seront communiquées à leur binôme respectif pour leur permettre de prendre contact avant l'épreuve régionale.

Épreuve pratique

Les épreuves pratiques se dérouleront dans huit (8) centres d'examen correspondant aux huit (8) zones géographiques en Annexe 1. Chaque candidat se verra ainsi attribuer un centre d'examen pour la deuxième épreuve, en fonction de son département d'étude.

Jury des épreuves pratiques

Les jurys seront propres à chaque centre d'examen et composés d'un président et de plusieurs membres de jury. Chaque membre de jury sera désigné ou validé par Renault Group afin d'assurer l'équité de l'évaluation. Trois (3) personnes composeront ces jurys dont au moins un professeur de mécanique.

Évaluation

Chaque jury sélectionnera le meilleur binôme sur la base des critères d'évaluation détaillés en Annexe 3. Le binôme sélectionné pourra continuer le Concours et participer à la troisième épreuve.

Les critères d'évaluation et les consignes d'épreuves sont communs à l'ensemble des centres d'examen, cependant le matériel utilisé pour les épreuves peut varier d'un centre d'examen à un autre.

Les membres des jurys sont liés par un engagement de confidentialité concernant les délibérations préalables à la désignation des lauréats.

Les décisions des jurys des épreuves pratiques sont souveraines.

Communication des résultats

Les binômes sélectionnés lors des épreuves pratiques seront informés dès la fin de la délibération des jurys à l'issue de leurs épreuves. Les résultats seront également publiés sur le site Concours Excellence Mécanique Alpine (<https://www.concours-excellence-mecanique-alpine.fr>).

Les binômes sélectionnés et la personne responsable désignée lors de l'inscription seront également informés par courriel pour permettre l'organisation de l'épreuve suivante.

Épreuve nationale

L'épreuve nationale aura lieu au Mans (72).

La finale se déroulera sur deux (2) jours. En sus des épreuves, les candidats seront également conviés à des visites et à des échanges avec les collaborateurs de Renault Group.

Évaluation

Le jury sera composé d'un président et de plusieurs membres du jury. Chaque membre de jury sera désigné par Renault Group afin d'assurer l'équité de l'évaluation.

Le jury de l'épreuve nationale sélectionnera le binôme lauréat parmi les binômes finalistes sur la base des critères d'évaluation détaillés en Annexe 3.

Les membres des jurys sont liés par un engagement de confidentialité concernant les délibérations préalables à la désignation des lauréats.

Les décisions du jury de l'épreuve nationale sont souveraines.

Communication des résultats

Le binôme lauréat de l'épreuve nationale sera informé dès la fin de la délibération du jury à l'issue de leurs épreuves.

IV. Transport et hébergement des candidats

Épreuve théorique :

Aucun frais de déplacement ou d'hébergement ne sera remboursé pour l'épreuve théorique.

Épreuve pratique :

Les frais de déplacement des candidat(e)s participant à l'épreuve pratique seront pris ou charge ou remboursés aux participant(e)s dans la limite des montants détaillés en Annexe 2.

Dans le cas d'un remboursement, seuls les frais de déplacement réellement exposés dans des conditions raisonnables seront remboursés. Le remboursement ne comprend pas les frais d'hébergement, ni de manière générale toutes autres dépenses non spécifiées dans le présent règlement.

Les participants de l'épreuve pratique seront informés des modalités de remboursement lors de leur qualification à l'épreuve pratique.

Épreuve nationale :

Pour le participant, ainsi que pour son accompagnant, le transport sur le lieu de la finale, ainsi que l'hébergement et les repas seront pris en charge.

L'ensemble des frais susmentionnés seront remboursés sur présentation de justificatifs détaillés.

Pour les binômes comportant au moins un membre mineur, l'accompagnant sera obligatoire, et devra être désigné au plus tard une semaine après la fin de l'épreuve pratique. Si le binôme a été encadré par un professeur de mécanique, le concours recommande vivement qu'il soit l'accompagnateur. Les représentants légaux des membres mineurs du binôme devront autoriser l'accompagnant à prendre la responsabilité du mineur du binôme pour toute la durée de la finale.

V. Attribution des dotations

L'épreuve théorique ne donne pas lieu à une dotation autre que l'accès à l'épreuve suivante pour les candidats retenus.

L'épreuve pratique ne donne pas lieu à une dotation autre que l'accès à la finale pour les binômes retenus.

VI. Droit à l'image et données publiques

Au moment de l'inscription, Renault Group demandera au candidat l'autorisation de diffusion des photos et vidéos prises à l'occasion des épreuves ou des cérémonies à des fins de communication et de promotion du Concours (y compris sur les réseaux sociaux de Renault Group et des partenaires) pendant la durée du concours et pour une durée de deux (2) ans après la fin du concours.

Cette autorisation est donnée par le représentant légal du candidat mineur lorsqu'il confirme l'inscription.

VII. Droit d'accès et de rectification des informations

Tout participant, et son représentant légal si celui-ci est mineur, est informé de l'utilisation des données personnelles qu'il saisit dans le formulaire d'inscription, à savoir :

- Organisation du Concours (y compris les modalités de stage pour les finalistes) ;
- Questionnaire de satisfaction ;
- Gestion d'éventuelles réclamations ;
- À des fins de communication sur le Concours (résultats et promotion du Concours, y compris sur les réseaux sociaux de Renault Group et des partenaires du Concours) ;
- À des fins de statistiques après anonymisation.

Les données personnelles sont conservées pour la durée du Concours et pour une durée de deux (2) ans à compter de la fin du Concours.

Cette autorisation est donnée par le représentant légal du candidat mineur lorsqu'il confirme l'inscription.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés de Renault Group, de ses sous-traitants ou de toute personne faisant partie de l'organisation du Concours, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les données personnelles recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à Renault Group par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du participant ne soit nécessaire.

Les données personnelles des candidats seront communiquées à leur binôme pour qu'ils puissent rentrer en contact avant les épreuves régionales.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants, les accompagnants et leurs professeurs référents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données et informations les concernant.

Pour exercer ces droits, ils peuvent s'adresser aux organisateurs par courriel à l'adresse : contact-excellence-mecanique@renault.com

Ils peuvent également par le même canal demander la suppression des données les concernant.

VIII. Responsabilités

Le Concours ne couvre pas les éventuels accidents (transport des personnes et accidents corporels pendant les épreuves ponctuelles départementales, régionales et nationales, ou pendant toute autre animation organisée par Renault Group, tel que des éventuelles tours de circuit pour les candidats participant à l'épreuve régionale). Il importe au candidat de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Chaque candidat doit pouvoir présenter, sur simple demande de Renault Group, une attestation d'assurance responsabilité civile.

Renault Group ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du Concours.

Renault Group se réserve le droit à tout moment et pour quelque cause que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être retenue, de prolonger ou reporter le Concours.

La responsabilité de Renault Group est limitée aux seules conséquences directes et prévisibles d'une violation de ses engagements résultant du présent règlement. Ainsi, tout dommage indirect ou non prévisible ne saurait être pris en charge.

IX. Acceptation du règlement

Le fait de participer au Concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Toute fraude ou tentative de fraude au Concours par un candidat pourra entraîner l'élimination ou la disqualification de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

De même, tout non-respect du présent règlement par un participant lors de son inscription ou à tout moment pendant la durée du Concours pourra entraîner, de plein droit et sans notification préalable, son élimination ou sa disqualification du Concours. Il ne pourra être destinataire d'aucun prix de la part de Renault Group.

Dans l'hypothèse où une dotation aurait été attribuée à un participant ne respectant pas le présent règlement, au moment de l'attribution et pendant toute la durée de l'accompagnement, Renault Group se réserve le droit de ne pas mettre en place la dotation prévue au présent règlement.

Le présent règlement du Concours est mis gratuitement à disposition de toute personne qui le souhaite sur l'espace numérique <https://www.concours-excellence-mecanique-alpine.fr>

En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement. Des avenants, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Concours. Ils seront alors considérés comme des annexes au présent règlement sous réserve de leur acceptation par l'ensemble des candidats encore en lice.

X. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 30 jours après la date de fin du Concours en écrivant à l'organisateur du Concours. Sous peine d'être rejetée, toute réclamation doit comporter :

- les coordonnées complètes du Participant ;
- l'exposé clair et circonstancié des motifs de la réclamation ;

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Courriel : contact-excellence-mecanique@renault.com

XI. Droit applicable et juridictions compétentes

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux français compétents désignés selon le code de procédure civile.

XII. ANNEXE 1 : Département administratif d'étude

N°	Département d'étude	Commune d'épreuve*
01	Ain	Lyon
02	Aisne	Liévin
03	Allier	Lyon
04	Alpes-de-Haute-Provence	Marseille
05	Hautes-Alpes	Marseille
06	Alpes-Maritimes	Marseille
07	Ardèche	Lyon
08	Ardennes	Liévin
09	Ariège	Agen
10	Aube	Nancy
11	Aude	Agen
12	Aveyron	Agen
13	Bouches-du-Rhône	Marseille
14	Calvados	Rennes
15	Cantal	Lyon
16	Charente	Châtellerault
17	Charente-Maritime	Châtellerault
18	Cher	Châtellerault
19	Corrèze	Châtellerault
21	Côte-d'Or	Nancy
22	Côtes d'Armor	Rennes
23	Creuse	Châtellerault
24	Dordogne	Agen
25	Doubs	Nancy
26	Drôme	Lyon
27	Eure	Paris
28	Eure-et-Loir	Paris
29	Finistère	Rennes
30	Gard	Marseille
31	Haute-Garonne	Agen
32	Gers	Agen
33	Gironde	Agen
34	Hérault	Marseille
35	Ille-et-Vilaine	Rennes
36	Indre	Châtellerault
37	Indre-et-Loire	Châtellerault
38	Isère	Lyon
39	Jura	Lyon
40	Landes	Agen
41	Loir-et-Cher	Châtellerault
42	Loire	Lyon
43	Haute-Loire	Lyon
44	Loire-Atlantique	Rennes
45	Loiret	Châtellerault

46	Lot	Agen
47	Lot-et-Garonne	Agen
48	Lozère	Marseille
49	Maine-et-Loire	Rennes
50	Manche	Rennes
51	Marne	Liévin
52	Haute-Marne	Nancy
53	Mayenne	Rennes
54	Meurthe-et-Moselle	Nancy
55	Meuse	Nancy
56	Morbihan	Rennes
57	Moselle	Nancy
58	Nièvre	Lyon
59	Nord	Liévin
60	Oise	Liévin
61	Orne	Rennes
62	Pas-de-Calais	Liévin
63	Puy-de-Dôme	Lyon
64	Pyrénées-Atlantiques	Agen
65	Hautes-Pyrénées	Agen
66	Pyrénées-Orientales	Agen
67	Bas-Rhin	Nancy
68	Haut-Rhin	Nancy
69	Rhône	Lyon
70	Haute-Saône	Nancy
71	Saône-et-Loire	Lyon
72	Sarthe	Rennes
73	Savoie	Lyon
74	Haute-Savoie	Lyon
75	Paris	Paris
76	Seine-Maritime	Paris
77	Seine-et-Marne	Paris
78	Yvelines	Paris
79	Deux-Sèvres	Châtelleraut
80	Somme	Liévin
81	Tarn	Agen
82	Tarn-et-Garonne	Agen
83	Var	Marseille
84	Vaucluse	Marseille
85	Vendée	Châtelleraut
86	Vienne	Châtelleraut
87	Haute-Vienne	Châtelleraut
88	Vosges	Nancy
89	Yonne	Paris
90	Territoire de Belfort	Nancy
91	Essonne	Paris
92	Hauts-de-Seine	Paris
93	Seine-St-Denis	Paris

94	Val-de-Marne	Paris
95	Val-D'Oise	Paris
971	Guadeloupe	Paris
972	Martinique	Paris
973	Guyane	Paris
974	La Réunion	Paris
976	Mayotte	Paris
2A	Corse-du-Sud	Paris
2B	Haute-Corse	Paris

*Commune principale dont dépend le centre d'examen, l'épreuve pourra avoir lieu dans une commune limitrophe à la commune indiquée ou une autre commune du département.

XIII. ANNEXE 2 : Indemnisation du transport de l'épreuve en région

Les frais de déplacement des candidats participant à l'épreuve pratique (épreuve 2) seront pris en charge ou remboursés aux participants dans la limite des montants détaillés ci-dessous.

Lieu d'étude du candidat	Montant (en €) maximum pris en charge
France Métropolitaine	70€ A / R
Corse	200€ A / R
DOM-TOM	2 000€ A / R

XIV. ANNEXE 3 : Grille d'évaluation des épreuves

La grille d'évaluation doit permettre de différencier les candidats sur chaque cas pratique composant l'épreuve pratique en région ou pendant la finale nationale.

La grille d'évaluation sera ainsi adaptée à chaque cas : toutes les compétences ne seront pas évaluées à chaque épreuve et les points clés à évaluer pour chaque compétence seront spécifiés au jury.

Numéro de binôme		Heure début de l'épreuve	
		Heure de fin d'épreuve	
		TOTAL des POINTS	/ 48

SAVOIR-FAIRE ET CONNAISSANCES						
		Nombre de points attribués	1	2	3	4
1. Rechercher des informations	Être capable de rechercher les informations qu'elles soient visuelles, documentaires... <i>Les informations à collecter par les candidats seront définies pour chaque épreuve et explicitées au jury.</i>					
2. Démonter, remonter	Être capable de réaliser les opérations de démontage et de remontage en suivant une méthodologie logique. <i>L'ordre logique de démontage-remontage sera défini pour chaque épreuve et explicité au jury.</i>					
3. Régler	Être capable d'effectuer les réglages correctement. <i>Les réglages indispensables seront définis pour chaque épreuve et explicités au jury.</i>					
4. Rendre compte	Être capable de faire un rapport clair, précis et transparent de l'activité réalisée sur l'épreuve. <i>Les éléments du discours évalués seront définis pour chaque épreuve concernée par ce critère d'évaluation et explicités au jury.</i>					
5. Atteindre les objectifs	Être capable d'atteindre les objectifs énoncés dans la consigne de l'épreuve. <i>Les objectifs de réussite seront définis pour chaque épreuve et explicités au jury.</i>					
6. Gérer le poste de travail et respecter les règles d'hygiène et sécurité	Être en capacité de conserver un poste de travail propre et ordonné respectant les règles d'hygiène et de sécurité.					
7. Transmettre	Être capable de former à des connaissances techniques, des procédures de montage ou démontage.					
SOUS TOTAL / 28						

SAVOIR-ÊTRE						
		Nombre de points attribués	1	2	3	4
8. Rigueur	Avoir le souci du détail et de la vérification de son activité afin de limiter les erreurs humaines et réduire les incertitudes. <i>Les éléments d'attention évalués seront définis pour chaque épreuve concernée par ce critère d'évaluation et explicités au jury.</i>					
9. Précision	Être précis dans ses gestes techniques. <i>Les gestes techniques évalués seront définis pour chaque épreuve concernée par ce critère d'évaluation et explicités au jury.</i>					
10. Rapidité	Être rapide dans son exécution des tâches. <i>Les temps indicatifs de réalisation des épreuves seront définis pour chaque épreuve concernée par ce critère d'évaluation et explicités au jury.</i>					
11. Implication	Capacité de l'ensemble du binôme à s'investir dans l'épreuve donnée. Une attention particulière sera portée à l'implication égale des deux membres du binôme.					

Règlement du Concours Excellence Mécanique Alpine 2024

12. Disponibilité	Capacité du binôme à se rendre disponible malgré le temps limité de l'épreuve ; pour communiquer avec le reste de son binôme sur les choix et gestes réalisés durant l'épreuve, ou pour répondre aux sollicitations du jury au cours de l'épreuve. <i>Les éléments évalués seront définis pour chaque épreuve concernée par ce critère d'évaluation et explicités au jury.</i>				
13. Aisance relationnelle	Au sein du binôme capacité à échanger de manière posée, respectueuse, et efficace au regard de l'objectif donné.				
	Avec le jury, capacité à interagir de manière aimable, claire, et efficace au regard des questions posées. <i>Les questions seront définies pour chaque épreuve concernée par ce critère d'évaluation et explicitées au jury.</i>				
14. Autoévaluation	Capacité du binôme à l'issue de l'épreuve, à expliciter ses points forts et ses axes d'amélioration et ce, en toute transparence.				
15. Gestion du stress	Capacité du binôme à rester calme, précis, et affable malgré le stress induit par l'épreuve. <i>Attention, il est spécifiquement demandé au jury de NE PAS augmenter le stress auquel est soumis le candidat de manière artificielle, seule la pression induite pas le concours doit être évaluée.</i>				
SOUS TOTAL / 32					

Renault Group se réserve tous les droits d'apporter de modifications à la grille d'évaluation des épreuves, à tout moment.

Il appartient aux candidats de vérifier sur le site internet <https://www.concours-excellence-mecanique-alpine.fr> les éventuelles mises à jour publiées.